

Vérifier à l'audition

**Soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale  
des Nations Unies**

**Troisième Commission**

**Point 71 b) :**      **Questions relatives aux droits de l'homme**  
Le droit à l'alimentation.

**Intervention prononcée par:**  
**M. Alassane Diallo**

**New York, le 2 novembre 2005**

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de prendre la parole au titre du point 71 b) de l'ordre du jour intitulé questions relatives aux droits de l'homme et précisément sur le droit à l'alimentation.

A cet égard, je tiens tout d'abord à exprimer les félicitations de la délégation du Mali à Monsieur Jean Ziegler, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation pour la pertinence de son rapport contenu dans le document A/60/350 et la présentation éloquentes qu'il en a faite le 27 octobre dernier.

**Monsieur le Président,**

Le paragraphe 3 dudit rapport cite le Mali parmi les «pays touchés par la crise alimentaire en Afrique». Ce qui appelle les observations suivantes de la part de ma délégation.

Lors du débat général de la 59<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale, la délégation du Mali avait attiré l'attention de la communauté internationale sur les conséquences prévisibles d'une campagne agricole particulièrement perturbée au Mali et dans certains pays d'Afrique au Sud du Sahara, suite à l'arrêt précoce des pluies et à l'invasion acridienne. Le déficit céréalier pour mon pays était de l'ordre de 347.000 tonnes. Un appel a été lancé à la mobilisation et à la solidarité de la communauté internationale pour faire face à une période de soudure qui s'annonçait déjà difficile.

**Monsieur le Président,**

L'ampleur des dégâts connus très tôt en 2004 a commandé aux plus hautes autorités du Mali de prendre des mesures d'urgence et audacieuses pour éviter ainsi à nos populations de vivre une situation de catastrophe annoncée. Certaines de ces mesures sont antérieures à cette situation de crise

Le Gouvernement du Mali a pris des mesures d'ordre institutionnel comme, entre autres :

- l'adoption de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire depuis novembre 2002 ;
- la création du Commissariat à la sécurité alimentaire,
- la mise en place des comités communaux, locaux et régionaux de sécurité alimentaire ;
- l'élaboration des programmes et plans de sécurité alimentaire ;
- la création de banques de céréales sur l'ensemble du territoire national ...

Au titre des actions et mesures réalisées pour l'atténuation des difficultés alimentaires, j'attire l'attention de la Commission sur :

- les campagnes de distribution alimentaire gratuite ayant porté sur des milliers de tonnes de céréales aux populations les plus affectées ;
- l'approvisionnement des banques de céréales établies sur l'ensemble du territoire national ;
- l'autorisation d'importation de riz par des opérateurs économiques avec des facilités en vue d'améliorer l'état d'approvisionnement des marchés céréaliers ;
- l'appui à l'intensification de la culture maraîchère ;
- l'assistance agricole d'urgence aux populations vulnérables avec des lots de semences agricoles de saison chaude et des produits vétérinaires...

**Monsieur le Président,**

Ces actions ont été possibles grâce au soutien des partenaires que je tiens à saluer ici pour leur solidarité et leur générosité.

C'est pourquoi, ma délégation saisit l'occasion pour attirer une fois encore l'attention de la communauté sur le fait que les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne seront atteints que si le huitième objectif relatif au partenariat mondial pour le développement est pleinement réalisé à travers la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et du plan d'action de Johannesburg.

Nous partageons l'analyse du Rapporteur lorsqu'il affirme que « tous les êtres humains ont le droit de vivre dans la dignité et à l'abri de la faim ». En effet, il est inconcevable qu'au 21<sup>e</sup> Siècle encore, la priorité de certains gouvernements soit d'assurer la nourriture aux populations, alors que le monde peut nourrir le double de sa population actuelle.

**Monsieur le Président,**

Au-delà des mesures ponctuelles énoncées ci-dessus se pose la problématique de la dépendance de notre agriculture des aléas climatiques. D'où la nécessité de sa modernisation à travers, entre autres, la mécanisation des moyens de production et l'intensification des activités d'aménagement des surfaces cultivables. Le Gouvernement du Mali avec l'appui de ses partenaires s'atèle à la réalisation de ces objectifs de développement durable, à travers un projet de loi d'orientation agricole.

**Je vous remercie.**